CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN

Conseil général du 13 juin 2022

Extrait de procès-verbal

Préavis N°3/2022

DECISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 3/2022 – Demande de crédit de CHF 90'000.00 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 90'000.- relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman ;

2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce sujet ;

3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;

4. D'autoriser la Municipalité à amortir comptablement cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, sur une durée de 10 ans et de compenser celui-ci par prélèvement sur le compte « 9282.1 Fonds de réserve : Investissements futurs ».

La Présidente

Lara Dizerens

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN

Le Secrétaire

Yves Pinto Félix